

J'attendrai donc un accusé de réception et les conseils que vous voudrez bien me prodiguer quant à savoir si je dois ou non comparaître et je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,  
Alex Mills, C.L.U.

Ottawa, Ontario  
Le 20 septembre 1966

Objet: Révision de la Loi sur les banques  
Monsieur

Je réponds à l'invitation générale que le Comité a lancée à l'égard de la Loi sur les banques en ce qui concerne la modification de la Loi pour apporter des changements à la Loi sur les banques. Je tiens à dire que je suis en accord avec le Comité sur le fait que la Loi sur les banques est une loi importante et que les changements proposés sont importants. Je tiens également à dire que je suis en accord avec le Comité sur le fait que la Loi sur les banques est une loi importante et que les changements proposés sont importants.

Je tiens à dire que je suis en accord avec le Comité sur le fait que la Loi sur les banques est une loi importante et que les changements proposés sont importants.

Je tiens à dire que je suis en accord avec le Comité sur le fait que la Loi sur les banques est une loi importante et que les changements proposés sont importants.

Je tiens à dire que je suis en accord avec le Comité sur le fait que la Loi sur les banques est une loi importante et que les changements proposés sont importants.

Si l'on garde le texte actuel, il aurait certainement pour effet de continuer à amoindrir la concurrence à l'encontre des délégués du ministre de l'Économie qui, à mon avis, rendrait de très bons services à tous ceux qui sont concernés.

Je pense qu'il s'agit là d'un sujet important. En conséquence, si vous jugez que je dois comparaître en personne et répondre aux questions que les membres du Comité aimeraient peut-être me poser, je suis disposé de me rendre à Ottawa à cette fin.